24 janvier 2012 **12.101**

**Interpellation du groupe UDC**

**Redressement des finances cantonales**

En février 2010, le Grand Conseil avait accepté le rapport sur le redressement durable des finances de l'Etat et un décret y relatif, avec comme objectifs (art. 5 du décret):

> La résorption définitive et durable du déficit structurel chronique de l'Etat, estimé à 60 millions de francs à fin 2009;
>
> La mise à disposition de l'Etat pour l'avenir de ressources indispensables pour financer les grands projets ….

Le décret allouait un montant de 16 millions de francs pour mener à bien cet ambitieux projet, dont 650.000 francs pour le délégué du Conseil d'Etat et son équipe.

Engagé peu après à ce poste, M. Francis Randin a abruptement mis un terme à son mandat à fin 2011.

Aujourd'hui, mis à part l'engagement de conq économistes dans les secrétariats généraux des départements et un rapport d'information du Conseil d'Etat du 26 août dernier, rapport toujours pas examiné et discuté par le Grand Conseil, nous constatons qu'aucun élément concret n'est arrêté en matière de redressement des finances cantonales.

Nous interpellons le Conseil d'Etat pour savoir:

– si le redressement durable des finances cantonales reste une priorité absolue du Conseil d'Etat?
– si oui, pourquoi n'y a-t-il pas encore de mesures concrètes proposées au Grand Conseil pour ce redressement près de 2 ans après le vote du décret susmentionné?
– les vrais raisons du départ précipité de M. Randin? Celui-ci avait fait état publiquement des difficultés de son mandat et avait été affecté à l'examen des problèmes de gouvernance de l'Etat, en particulier de l'utilisation des subventions.
– s'il est exact que M. Randin ne partageait pas les vues du Conseil d'Etat en matière de plan stratégique hospitalier?
– quelles dispositions le Conseil d'Etat a-t-il pris suite à ce départ pour conduire le projet de redressement des finances et dans quel délai les objectifs fixés seront-ils atteints?

**L'urgence est demandée.**

Signataires: W. Willener et R. Clottu.